

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN



Editorial

La dématérialisation des marchés publics, le projet de Loi de Finances et la stratégie des transports sur Midi-Pyrénées formeront le fil rouge de ce dernier «Elu Tarnais» de l'année.

Notre démarche «Réseau Numérique des Communes du Tarn» a pour objet de faciliter l'administration électronique.

Dans cet esprit, nous proposons deux dispositifs nouveaux. D'une part, la possibilité pour les collectivités locales tarnaises, de faire gratuitement la publicité des marchés publics de moins de 90.000 € sur le site de notre association. D'autre part, nous mettons en place, en partenariat avec la Sem81, une mission d'assistance aux collectivités afin de leur permettre de répondre à l'obligation réglementaire de transmission électronique des marchés formalisés.

L'article 7 de la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a posé le principe que «la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales».

La loi de Finances 2004 avait lancé la première phase d'une nouvelle architecture des dotations de l'Etat. Le projet de Loi de Finances 2005 est porteur de nombreux et substantiels changements, en particulier celui de la dotation forfaitaire qui avait peu évolué depuis 1993.

En cette période de réflexion budgétaire, il nous a semblé opportun de préciser rapidement le contenu prévisible de ces changements attendus. En mars prochain, la Loi de Finances 2005 fera l'objet d'une formation.

Comme je vous l'ai annoncé au cours de notre Congrès de Gaillac, notre groupe de réflexion sur «la stratégie des transports sur Midi-Pyrénées» se met en forme.

Venez nombreux vous inscrire et y rejoindre nos partenaires, pour lui donner plus de représentativité et de force.

Jean-Marc PASTOR,
Sénateur du Tarn

*Bonnes fêtes et Meilleurs Vœux
pour la Nouvelle Année*

Sommaire

Editorial	p.1	Voyage en Hongrie	p.3
Congrès AMF	p.1	Chroniques Juridiques	p.4
Sécurité civile	p.2	Dématérialisation des marchés publics	p.4
Projet de Loi de finances 2005	p.2	publics	p.4
Congrès des Maires du Tarn	p.3	Internet	p.4

87ème Congrès
National des Maires
18 novembre 2004



Les Elus Tarnais au
Sénat

Extraits de la résolution générale adoptée par le Congrès des maires et des présidents de communautés

«Les maires et les présidents de communautés de France sont convaincus que la décentralisation constitue le système le plus pertinent d'organisation et de gestion de l'action publique. Ils attendaient de la seconde étape de la décentralisation qu'elle clarifie, qu'elle simplifie l'exercice des responsabilités. Ils attendent surtout qu'elle leur assure dans la durée, les moyens de leur action.

La réforme en cours ne répond que très partiellement à leurs attentes. «Les élus rappellent qu'ils assument aujourd'hui au plus près des citoyens l'essentiel de l'action publique de proximité, et qu'ils sont bien décidés à exercer toutes leurs responsabilités. Mais toutes ces politiques ont un coût, et entraînent des charges de plus en plus lourdes, que les communes et les contribuables locaux, les usagers, ont de plus en plus de mal à supporter».

«Les élus sont dans ces conditions, fondés à demander à l'Etat de ne pas fragiliser les communes et leurs groupements, en remettant en cause leur autonomie financière et fiscale, condition de la liberté locale et d'une gestion responsable».

«Ils rappellent, qu'avec le statut de l' élu, la qualité de la fonction publique territoriale est essentielle pour la réussite de la décentralisation, que l'attractivité des territoires urbains et ruraux, et la cohésion sociale du pays, impliquent l'existence de services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. «Leur évolution ne peut être dictée exclusivement par la recherche d'économies ou d'une rentabilité financière. Elle doit être organisée et maîtrisée dans le cadre d'une véritable concertation, et s'inscrire dans une politique de développement des territoires les plus fragiles».



Amiante

Constitution d'un Dossier Technique Amiante (DTA) pour les établissements recevant du public (Article R1334-25 du Code de la Santé Publique).

Les propriétaires des immeubles (personnes privées ou publiques) doivent constituer un DTA défini à l'article R.1334-14 avant la date limite suivante :

Le 31/12/05 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public (mairie, école, salle des fêtes, gymnase et tout autre bâtiment communal) classés en 5ème catégorie (de 1 à 300 personnes), les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Le dossier technique amiante doit être tenu à jour annuellement (Article R1334-25).

Le DTA aurait dû être établi pour tous les immeubles bâtis avant le 01/07/1997.

Le réseau Information Jeunesse 81

L'information est un droit fondamental pour les jeunes. Aussi, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a créé en 1969 le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse à Paris puis développé tout un réseau avec des structures à vocation régionale, départementale et locale : les CRIJ, BIJ et PIJ.

Dans le Tarn, 2 Bureaux Information Jeunesse, à Albi et Castres, coordonnent un réseau de 7 Points Information Jeunesse situés à Carmaux, Les Cabannes, Gaillac, Graulhet, Labastide-Rouairoux, St Sulpice et Valdériès. Ces structures reposent sur un partenariat étroit qui associe collectivités et associations locales.

Que trouvent les jeunes dans le réseau IJ ?

- Des informations sur 9 thèmes tant locales que nationales : Enseignement, Métiers, Emploi, Education permanente, Société et vie pratique, Loisirs, Vacances, Sports et Europe/International.

- des services adaptés à leurs besoins : offres de logement, de travail, spectacles, service CV, accès Internet...

Le réseau IJ 81 reçoit 20.000 visites par an. www.crij.org rubrique «réseau IJ Midi-Pyrénées», <http://bij.castres.free.fr>

Amicale des anciens maires

Le 23 septembre dernier, l'Amicale des Anciens Maires a organisé une sortie à Gaillac, qui, comme à l'accoutumée s'est déroulée dans un climat de franche cordialité et de bonne humeur.

La matinée a été consacrée à la visite guidée de la Ville organisée par le Syndicat d'Initiative, et l'après-midi à la découverte des Laboratoires Fabre.

Les Elus, sensibles au chaleureux accueil qui leur a été réservé adressent au Maire de Gaillac leurs plus vifs remerciements.

La sécurité civile

Les principes

Le premier principe résulte de la loi du 13 août 2004.

La sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres personnes publiques ou privées.

Le deuxième principe est relatif au droit des citoyens à l'information, tel qu'il est inscrit notamment dans le Code de l'environnement à l'article L.125-2.

Il s'agit d'une obligation à la charge des pouvoirs publics, non laissée à la diligence des individus.

De la combinaison de ces principes est née l'information préventive des populations, de manière à susciter des comportements responsables, par une connaissance effective du danger et des consignes de prévention et de protection.

Les outils de planification

- Les plans de prévention des risques

Parmi ces plans on trouve d'une part

les plans de prévention des risques naturels prévisibles (inondations, mouvements de terrain, avalanches, incendies, tempêtes...).

Ils ont pour but de délimiter des zones dites «zones de danger», et de délimiter également les «zones de précaution».

Dans les communes dans lesquelles a été prescrit ou approuvé un tel plan, le maire doit informer sa population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, des caractéristiques des risques connus dans la commune, ainsi que des mesures de prévention et de sauvegarde possibles.

On trouve également les plans de prévention des risques technologiques, concernant les risques susceptibles de survenir dans les installations «Seveso seuil haut».

- Les plans d'urgence et de sécurité

Ils sont préparés par le Préfet, et recensent les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre.

Ils définissent par ailleurs les rôles entre les services de l'Etat et les Collectivités Territoriales. ■

Projet de Loi de Finances pour 2005

Principales dispositions

La loi de finances pour 2004 a modifié en profondeur l'architecture des dotations d'Etat en regroupant au sein de la DGF plusieurs dotations compensatrices et en réorganisant chacune des trois parts de la DGF. La loi de Finances pour 2005 complète ce dispositif en apportant des modifications sur le contenu et les modalités de calcul de chacune des dotations.

Le projet de loi de finances 2005 propose une nouvelle organisation de la **DGF forfaitaire des communes** répartie en trois parts : une dotation de base à l'habitant allant de 60 à 120 €, selon l'importance croissante de la population de la commune et prenant en compte la totalité des évolutions démographiques et non plus la moitié comme c'est le cas aujourd'hui ; une dotation proportionnelle de superficie de 3€ par hectare et 5€ pour les communes de montagne ; une dotation égale à la compensation de la suppression «part salaires» (CSPS) et une dotation de garantie calculée une fois pour toutes, au moment de la réforme, correspondant pour chaque commune, à la différence entre la dotation 2004 (hors CSPS) et les dotations «population» et «superficie». Les parlementaires ont adopté un amendement proposant une croissance de 1% de l'ensemble des composantes de la dotation forfaitaire.

Du potentiel fiscal au **potentiel financier**. Les dotations de péréquation (DSU et DSR) sont essentiellement attribuées à partir de critères d'éligibilité qui tiennent compte des critères de richesse (potentiel fiscal) et de charges. La DNP en revanche est attribuée sur le seul critère de richesse fiscale.

A compter de 2005, il est proposé qu'un nouvel indicateur de richesse, le «potentiel financier», incluant la dotation forfaitaire, soit mis en place afin de calculer les dotations de péréquation ; l'objectif principal est de cibler davantage les communes les plus défavorisées.

De nouvelles règles pour la dotation d'intercommunalité:

> Modification de la composition de la DGF des groupements : la part de la dotation de base passerait de 15 à 30 % et celle de la dotation de péréquation calculée en fonction de l'écart relatif au potentiel fiscal passerait de 85 à 70 %.

> Simplification du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) : les dépenses de transferts sont supprimées pour les groupements à fiscalité additionnelle et limitées à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire en TPU.

> Convergence progressive de la dotation par habitant des communautés de communes avec celle des communautés d'agglomération. ■

Congrès des Maires et des Elus à Gaillac Stratégies des transports sur Midi-Pyrénées

Extraits des débats.

Jean-Marc Pastor : «Aujourd'hui nous avons choisi comme thème de fond «les transports» derrière lequel on retrouve la question du désenclavement qui est une de nos interrogations majeures. Comment le département du Tarn va se positionner pour les 20 ans à venir ? En particulier, on prévoit pour rattacher l'Europe du sud et l'Europe centrale qui est le poumon de ce qui se décide, deux grands axes, atlantique et méditerranéen. Comment le Tarn va-t-il trouver son espace de vie par rapport à ces deux grands axes ?»

Jean-Claude Flamant, Chercheur à l'INRA : «Si le Tarn veut raisonner son schéma de transport et d'urbanisation, il faut certes le faire dans le cadre du Tarn, mais il faut aussi absolument se positionner par rapport aux dynamiques de l'aire urbaine toulousaine.»

Jean-Louis Chauzy, Président du CESR : «Le débat sur les infrastructures de transport a un sens, si on définit d'abord quelle est notre ambition pour la région, quel est notre projet partagé pour son développement économique, quelle est notre vision de l'aménagement du territoire, sachant que nous ne sommes pas seuls, ni dans le Tarn, ni en région. Nous avons à vivre des concurrences, des complémentarités, et la compétition des autres territoires dans un contexte qui est largement de niveau européen... En 2004, nous sommes encore une région cul-de-sac de l'Europe, à l'écart du TGV. Au plan routier, Midi-Pyrénées est encore le dernier de la classe. Alors que l'observation des recensements montre que la démographie accompagne le développement des voies de communication. Il en est de même pour l'économie. Aujourd'hui, l'attractivité des territoires se joue aussi sur les techniques d'information et de communication... Concernant la traversée des Pyrénées, pour le fret, la question du ferroutage est une obligation. Pourtant des associations luttent activement contre un tel projet. La démocratie participative ce n'est pas dire non à tous les projets... Le non-respect par l'Etat de ses engagements financiers

pose le problème redoutable de l'Etat de droit et de nos engagements contractuels. Nous avons l'obligation de veiller à tout cela.

Valérie Cormier, Directrice d'Euro-sud-transport : «Nos projets, la traversée centrale des Pyrénées et la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse-Narbonne sont complémentaires des projets espagnols, bordelais, du Languedoc-Roussillon, mais malheureusement ils sont aussi concurrents sur un territoire français et européen.»

Jean-Pierre Wolf, Professeur à l'université : «Cette réflexion stratégique est marquée par la complémentarité des espaces depuis l'Europe jusqu'aux communes, par la concurrence entre les territoires et les perspectives de développement des territoires, par la complexité des institutions et des actions politiques en relation avec le nécessaire débat public, et par la nécessaire recherche de cohérence entre les acteurs et les projets.»

Thierry Carcenac, Président du Conseil Général : « En matière d'infrastructures routières, le département c'est 4.000 kilomètres de routes départementales. Cela va augmenter dans le cadre de la décentralisation et des transferts de routes nationales, et donc là aussi il y a des enjeux et de grandes questions à se poser. Quels sont les moyens financiers qui seront mis en face ? Pour le fer, le schéma national du fret ne concerne en rien nos régions ; cela aura des conséquences dramatiques en matière d'aménagement. Il y a une réflexion partagée à avoir là-dessus parce que l'on est complémentaire.»

François-Xavier Ceccaldi, Préfet du Tarn : «Peut-on continuer à subordonner le développement économique aux infrastructures ou peut-on mener les deux de front ?»

Jean-Marc Pastor : «Pour continuer ce débat et se donner les moyens de participer à ces évolutions, notre association propose à tous les élus du département de venir partager cette réflexion au sein du groupe de travail, «observatoire des transports» que nous mettons en place.» ■

Voyage d'étude en Hongrie

Du 6 au 10 octobre dernier une délégation de 30 tarnais s'est rendue en Hongrie dans la région de Budapest. L'objectif de ce déplacement était de rencontrer les partenaires des collectivités locales et les représentants socio-professionnels de ce pays qui vient d'intégrer l'Union Européenne. Notre délégation a ainsi pu se familiariser avec le mode de fonctionnement

des collectivités hongroises mais a également beaucoup appris sur la situation politique et économique de ce pays ainsi que sur la culture et le mode de vie de ses habitants.

Les contacts qui ont été établis laissent espérer une prochaine collaboration entre les collectivités de notre département et les collectivités hongroises. ■

Brèves



Au congrès, ils ont dit :

Charles Pistre, Maire de Gaillac :

«Vous représentez, nous représentons tous ensemble, la démocratie à la française où les élus sont les interlocuteurs de tous nos concitoyens, proches du terrain et des problèmes et proches aussi des solutions.»

Jean-Marc Pastor :

«Avant d'aborder notre débat, je voudrais vous faire part de deux interrogations qui sont des pistes de travail pour notre association.

La première concerne les commissions de sécurité, vous êtes nombreux à en avoir ras-le-bol du comportement d'un certain nombre d'acteurs. Nous vivons aujourd'hui dans une société du contentieux où tout le monde veut le risque zéro ! Aussi, pour vous assister nous mettons en place au niveau de l'Association un groupe de travail de suivi de ces difficultés. Cette démarche se fera d'abord avec Monsieur le Préfet et ses services.»

«D'autre part, l'évolution des services de la DDE, les interrogations que suscitent la décentralisation nous conduisent à réfléchir à l'intérêt de la mise en place de services de proximité auprès des communes.»

Jean-Louis Chauzy, Président du CESR :

«Je suis pour la conclusion des débats et la gestion des décisions. ... Je dis aux élus, attention à ne pas descendre le toboggan des renoncements.»

Thierry Carcenac, Président du Conseil Général :

«Se pose la question pour la démocratie et l'enjeu pour les politiques, à tous les niveaux, d'arrêter, de lisser cette concurrence entre les territoires qui est porteuse d'inégalités.»

François-Xavier Ceccaldi, Préfet du Tarn :

«Je voulais vous dire mon souci de travailler avec vous moins administrativement.»

Une aventure humaine au coeur du Tarn

L'association Episode dont la mission est l'insertion a proposé à ses partenaires institutionnels de monter des chantiers d'insertion pour restaurer les pigeonniers.

Depuis le début de ce chantier, qui a immédiatement plu, des photographies ont été prises : avant, pendant et après l'intervention. Aujourd'hui nait un livre : «*De pigeonniers en pigeonniers*» qui va devenir un instrument de l'histoire de notre département.

Date de parution prévue : mai 2005

Association Episode, 8 impasse de crins
81990 Le Séquestre, Tel : 05 63 38 58 15

Décret n°2004-1298 du 26 novembre 2004 relatif à diverses dispositions concernant les marchés de l'Etat et des collectivités locales

A l'article 1^{er} de ce décret il est dit que le code des marchés publics est modifié comme suit :

«Toutefois, les marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 4000€ HT peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables».

Selon certains auteurs, ce décret

semble toutefois ignorer les dispositions des directives communautaires qui posent notamment comme principe l'égalité de traitement, la transparence et le respect de la concurrence.

Sans doute la commission européenne aura l'occasion de se prononcer à ce sujet. ■

Raccordement définitif au réseau électronique des caravanes stationnées irrégulièrement, avis du Conseil d'Etat du 7 juillet 2004

Sur le fondement de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme le Maire peut s'opposer au raccordement définitif au réseau de distribution d'électricité des caravanes mobiles stationnant irrégulièrement sur le territoire de la com-

mune, ainsi que des caravanes n'ayant pas conservé leur mobilité (posées sur le sol ou sur des plots de fondation).

Le Maire ne peut pas fonder son interdiction sur ses pouvoirs de police générale. ■

Désaffectation d'une église communale, arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 27 avril 2004

Dans cet arrêt la cour confirme que la commune ne peut mettre une église à la disposition d'une association, sans avoir fait procéder à la désaffectation de cette édifice culturel par arrêté préfectoral, avec le consentement écrit du représentant du culte affectataire.

La désaffectation ne peut résulter d'une situation de fait ; conformément à la loi

de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat, la désaffectation des édifices culturels communaux est prononcée par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal, quand la personne physique ou morale ayant qualité pour représenter le culte affectataire a donné par écrit son consentement. ■

Dématérialisation des marchés publics

Nous mettons en place **deux dispositifs nouveaux**, afin d'assister les communes dans le domaine de l'achat public, pour l'année 2005 :

1- **Faciliter la publicité des marchés communaux, syndicaux et intercommunaux** de moins de 90.000€, en réservant sur le site de l'association un espace pour cette communication. Et en mettant à la disposition des communes un interface de dialogue pour le renseigner.

Avantages : c'est gratuit et c'est aisément consultable par les fournisseurs, les prestataires tarnais. Nous assurons la «promotion et la communication» de cet espace, de cette prestation auprès des fournisseurs, des prestataires concernés et dans les médias. A cette fin, le site a été réagencé et la présentation de l'espace dédié a été faite au cours de notre Assemblée Générale à Gaillac.

2- **La contrainte nouvelle, à partir du 1er janvier 2005, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les réponses électroniques pour les marchés formalisés (< 230.000€)** et de transmettre en ligne au BOAMP les avis de publication des marchés. Notre mission d'assistance prévoit, en première approche, de répondre au besoin l'information réglementaire et ensuite d'assister les collectivités qui souhaiteront s'initier à la numérisation des procédures. Informations et assistance au fonctionnement de la plateforme retenue par le gouvernement www.achatpublic.com.

De plus, nous proposons, en partenariat avec la Sem81 une assistance «aval» à une démarche numérisée, assistance à la commission d'appel d'offres, adaptée à chaque cas particulier. ■

Internet

Nouveautés sur www.maires81.asso.fr

☒ Loi du 13 août 2004 «libertés et responsabilités locales»

☒ Dossier sur la démocratie participative

☒ Projet de loi de finances 2005

☒ Politique de l'enfance, CAF

☒ Photos : Congrès AMF, Hongrie

☒ Marchés publics - Annonces

☒ FAQ : publicité d'un marché public au delà de 90.000€ HT. ■



Formation 2004-2005

Prochaines formations :

> **Internet : enjeux de la e-administration :**

Lundi 17 janvier à **Villeneuve sur Vère**

Jeudi 20 janvier à **Valdurenque**

Lundi 24 janvier à **Saint Lieux les Lavaur**

> **Internet : cahier des charges d'un site :**

Jeudi 27 janvier à **Saint Pierre de Trivisy**

Lundi 31 janvier à **Rosières**

Jeudi 3 février à **Lugan**

> **Documents d'urbanisme :**

Lundi 7 février à **Donnazac**

Jeudi 10 février à **Aiguefonde**

Jeudi 17 février à **Montdragon**

> **Point sur la décentralisation :**

Jeudi 24 février à **Faussergues**

Lundi 28 février à **Boissezon**

Jeudi 3 mars à **Grazac**

Démocratie participative

Le groupe de travail présentera son rapport d'étape jeudi 27 janvier 2005 de 18h30 à 20h30 à la Maison des Communes.

S'inscrire à l'avance.

Geotic@ Tarn et Dadou Gaillac, 9 et 10 février 2005

2 jours pour tout découvrir sur la géomatique, cette nouvelle science issue de l'association de la Géographie et des Nouvelles Technologies. Très utilisée par de nombreux métiers et organismes elle fait désormais partie intégrante de notre vie professionnelle et personnelle.

1^{er} forum Géomatique organisé par la Communauté de Communes Tarn et Dadou à Gaillac. <http://www.cc-tarndadou.fr/>

Agenda du maire

Finances

Préparer la clôture de l'exercice 2004.

Préparer le budget primitif 2005.

Administration générale

Fin des opérations de révision de la liste électorale.

Services publics

Eventuelle révision des tarifs des services publics municipaux pour 2005.

www.achatpublic.com

Il s'agit d'une base de données relative aux marchés publics et surtout une plateforme électronique pour aider les collectivités locales à dématérialiser leurs appels d'offres. Partenaires : Caisse des dépôts, Ugap, France télécom, Déxia et Groupe Le Moniteur.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - ☎ 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639 - 2566